

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5260**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Analyste développeur

Nouvel intitulé : Analyste développeur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI)	Président de l'ACFCI

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326t Programmation, mise en place de logiciels

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'analyste-développeur est un informaticien exerçant les fonctions d'analyse, de programmation, de rédaction de documentation techniques d'applications informatiques qu'il déploie et d'assistance aux utilisateurs.

Il réalise les principales activités suivantes :

- Analyse de projets d'Informatisation
- Analyse et conception des programmes informatiques
- Intervention sur l'infrastructure matérielle et logicielle de l'entreprise
- Elaboration des notices d'installation et des guides pour les utilisateurs; contribution à l'information et/ou la formation des utilisateurs.

A- ANALYSE :

- Réaliser des études techniques de besoins fonctionnels
- Formaliser un cahier des charges fonctionnel
- Modéliser le système cible, en utilisant la méthodologie d'analyse appropriée
- Réaliser le prototypage de l'interface Homme/Machine
- Rédiger un dossier de spécifications
- Planifier et réaliser son travail de veille

B - CONCEPTION / DEVELOPPEMENT / INTEGRATION ET MAINTENANCE DES SOLUTIONS INFORMATIQUES :

- Inventorier les outils et évaluer le temps de production
- Réaliser et assembler des modules
- Assembler des éléments du marché, réutiliser les codes existants et s'assurer de la « maintenabilité » de l'usage des standards
- Gérer la production de composants (codes programmes, ..)
- Documenter sa réalisation au fur et mesure du processus de développement
- Communiquer et rendre compte sur l'avancée du projet et les réalisations
- Définir un plan et une méthodologie de tests et les réaliser
- Apporter les corrections nécessaires au programme informatique
- Identifier et traiter les dysfonctionnements (maintenance corrective)
- Adapter des développements aux changements d'environnements techniques

C- INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE :

- Installer, configurer et utiliser des systèmes d'exploitation (client / serveur)
- Utiliser et optimiser l'ensemble des ressources : matériels et réseaux
- Contribuer à la sécurisation de l'infrastructure réseau de l'entreprise
- Intervenir au niveau matériel sur les postes clients

D - DOCUMENTATION / FORMATION UTILISATEURS :

- Rédiger de la documentation technique
- Apporter un soutien technique à l'utilisateur final
- Former les utilisateurs et/ou l'équipe de maintenance informatique...

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La plus grande partie des analystes-programmeurs travaillent en SSII (Sociétés de Service en Ingénierie Informatique). Les autres employeurs des Analystes Développeurs peuvent être : des Administrations et collectivités locales et territoriales; des entreprises de Services aux entreprises; des entreprises Industrielles; des entreprises Commerciales & de Services ... de taille variable.

- Analyste Développeur
- Développeuse

- Analyste Concepteur
 - Conceptrice informatique
 - Analyste d'application
 - Développeur / Développeuse d'application
 - Développeur / Développeuse informatique
 - Gestionnaire de bases de données
 - Assistant / Assistante aux utilisateurs en informatique
- Types d'emplois qui peuvent être occupés par extension, spécialisation et /ou évolution de carrière :
- Administrateur / Administratrice système informatique;
 - Administrateur de bases de données
 - Chef de projet étude et développement informatique...

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

M1801 : Administration de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour obtenir la totalité du titre, le candidat doit se voir valider par le jury de certification qui est souverain, l'ensemble des composantes de la certification :

A - ANALYSE

B - CONCEPTION / DEVELOPPEMENT / INTEGRATION ET MAINTENANCE DES SOLUTIONS INFORMATIQUES

C - INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

D - DOCUMENTATION / FORMATION UTILISATEURS

Le dispositif de Certification repose sur un ensemble d'épreuves et de situations professionnelles, évaluées par des intervenants / professionnels en activité et par un jury de personnalités qualifiées du monde économique (Jury de professionnels).

Les candidats à la VAE devront pour leur part constituer un portefeuille de preuves et s'entretenir avec un jury de professionnels et de personnes qualifiées pour obtenir tout ou partie de la certification.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury qui compte un minimum de 4 personnes qualifiées, est habilité à statuer de façon souveraine : Un président (Personnalité qualifiée du monde économique) Un représentant des employeurs Un représentant des salariés Un représentant de l'organisme de formation
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Analyste développeur" avec effet au 14 avril 2012 jusqu'au 14 avril 2017.

CCI de l'Indre

Arrêté du 4 février 1993 publié au Journal Officiel du 12 février 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : analyste programmeur

Arrêté du 30 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 22 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Formation dispensée par la voie de l'apprentissage

Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

CCI du Hainaut Cambresis

Arrêté du 2 octobre 1985 publié au Journal Officiel du 15 octobre 1985 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Analyste programmeur', délivré par le GROUPEMENT DES CCI DU HAINAUT CAMBRESIS (GHCCI).

Arrêté du 2 mars 1988 publié au Journal Officiel du 31 mars 1988 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 27 novembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 décembre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 31 juillet 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er octobre 1985 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

75 % de taux d'insertion dans les métiers ciblés à la sortie, dont 60 % en CDI dans l'année qui suit la certification.

Autres sources d'information :

ACFCI : www.cci.fr

[ACFCI](#)

Lieu(x) de certification :

ASSEMBLEE DES CHAMBRES FRANCAISES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (ACFCI)

46 Avenue de la grande Armée CS - 50071

75858 Paris cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Réseau des Ecoles Supérieures de l'Informatique, sous l'égide de l'ACFCI (Organisme Certificateur) :

- CCI DE L'INDRE : contact@indre.cci.fr

24 Place Gambetta 36028 CHATEAUROUX Cedex

Tel : 02.54.53.52.51

- CCI DE COLMAR ET CENTRE ALSACE : info@colmar.cci.fr

1 Place de la Gare - BP 4007

68001 COLMAR

Tel : 03.89.20.22.00

- CCI MAINE ET LOIRE : info@maineetloire.cci.fr

8, Bld du Roi René - BP 60 626

49006 ANGERS

Tel : 02.41.20.49.00

- CCI DU GRAND HAINAUT : contact@grandhainaut.cci.fr

3-5 Avenue du Sénateur Girard - BP 577

59308 VALENCIENNES

Tel : 03.27.28.43.62

Historique de la certification :

Certification précédente : Analyste programmeur

Certification suivante : Analyste développeur